

Postulat

Pour favoriser le développement des postes à deux – job-sharing ou top-sharing – et du télétravail à la Ville.

En 2015, la Ville de Lausanne a annoncé dans la presse qu'elle souhaitait favoriser les emplois en job-sharing afin de faciliter la conciliation travail-famille et le bien-être au travail. Deux postes partagés sont actuellement en test à la Ville depuis quelques mois. Cette mesure, pourtant connue de longue date (par ailleurs déjà pratiquée dans les années 1990), est actuellement très bien documentée et promulguée (journées d'information et formations spécifiques développées par l'Association PTO). Il nous paraît nécessaire de passer rapidement de cette phase test à celle du développement sur le terrain.

Le job-sharing permet aux personnes souhaitant travailler à mi-temps d'avoir plus de responsabilités que ne le permet le traditionnel taux de 50%. En effet, afin de sauvegarder leur équilibre travail-famille, nombreuses sont les femmes qui optent encore très souvent pour des places à mi-temps en deçà de leur niveau de formation. Sachant que 53% des Masters sont aujourd'hui délivrés à des femmes, la perte économique en termes de relève est donc importante. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'égalité des chances entre hommes et femmes du point de vue de l'évolution du parcours professionnel. Elle impacte sur le niveau de rémunération ainsi que sur les possibilités d'évolution de carrière, engendrant une perte de confiance lors du retour à une activité à plein temps impliquant plus de responsabilités.

Concernant le télétravail, cette mesure permet de faciliter la conciliation entre l'emploi et la vie de famille, avec une incidence positive sur le climat en réduisant le nombre de trajets quotidiens de la maison au travail.

Si nous souhaitons que ces deux mesures se développent, il faut agir dès la mise au concours d'un poste, en encourageant les candidatures en ce sens. C'est pourquoi ce postulat demande à la Municipalité que :

Lorsque le poste le permet, d'étudier la possibilité de mentionner systématiquement dans les offres de la Ville la mention « postulation en job-sharing bienvenue » et/ou « possibilités de télétravail ».

Déposé par Françoise Piron, au nom du groupe PLR

Lausanne, le 14 janvier 2020

